

3 Fuites d'examens: les pistes principales

) Journée un peu plus calme pour la ministre de l'Éducation, même si de nouvelles fuites ont été évoquées en relation avec l'épreuve orale de l'examen de langues modernes (CEID de 2^e secondaire). Si la priorité absolue reste d'assurer la certification des élèves, bien bousculés cette semaine, la découverte et la sanction des coupables est un autre chantier très urgent. On vous confirme notre information de jeudi : les auditions ont commencé. Les trois pistes principales ? Des directions d'école, l'administration... et des hackers.

Mercredi soir, Joëlle Milquet annulait l'épreuve écrite de l'examen de langues modernes à cause des fuites sur les réseaux sociaux...

Mais elle maintenait l'épreuve orale. Jeudi midi, de nouvelles fuites menaçaient la « survivante », des élèves connaissant les thèmes à l'avance. Il faut relativiser l'information. Les écoles ont une semaine pour organiser cet examen oral et toutes ne le font donc pas passer le même jour, ce qui peut amener des élèves à propager les thèmes qui leur ont été présentés. On peut, bien sûr, s'interroger sur l'absence de thèmes différents, pour chaque jour d'examen... Mais il paraît que les thèmes varient très peu d'année en année et, comme le faisait remarquer un observateur : connaître le thème n'assure pas la réussite d'un examen oral.

Pas de raison d'annuler l'épreuve, confirme la ministre... Pas plus de raison de sacrifier l'épreuve sur l'étude du milieu qui concerne, ce vendredi, les seules écoles du réseau libre : il y a eu des fuites, certes, mais une épreuve de rechange a été préparée et sera soumise aux enfants dans les règles.

La question qui se pose toujours aujourd'hui : qui sont les auteurs de ces fuites inadmissibles ? La ministre attend une réponse dans les meilleurs délais. L'Inspection s'est mise en charge de faire toute la lumière et elle s'est déjà mise à la tâche : des auditions ont eu lieu, d'autres sont prévues aujourd'hui et cela continuera la semaine prochaine.

INSPECTEURS SUR DES ŒUFS

Qui est dans le collimateur ? D'après nos informations, les pistes principales mènent à des directions d'école, à l'administration de l'Enseignement et à des hackers. Évidemment, le fait que les documents ont été pris en photo et n'ont pas été scannés pose question... et donne une idée de la grosseur des œufs sur lesquels marchent les inspecteurs. Tout le monde s'accorde à dire que ce sera plus simple quand les avocats de la Fédération auront déposé une plainte judiciaire (pour le traçage des ordinateurs, par exemple). « La procédure de plainte contre X est lancée. Deux avocats sont sur le coup », précise le cabinet de la ministre

Milquet.

Et les profs, on oublierait les profs ? Non, non, l'Inspection en a invité plusieurs à venir s'expliquer sur leur utilisation des réseaux sociaux ces derniers jours. Des profs d'histoire, de français et de sciences. Au point que cela crée un climat de stress et de colère parmi eux. « Si on veut trouver des profs coupables, on peut en trouver dix, vingt, trente... », explique l'un d'entre eux. « J'ai peur que l'on fasse porter le chapeau à des enseignants,

alors que la faute initiale vient certainement d'ailleurs. »

Les syndicats renchérisent.

« Il faut bien voir où se situe la responsabilité de chacun », estime Eugène Ernst

(CSC). « Distinguer les fautes des erreurs et pointer les dysfonctionnements de chacun : administration, pouvoirs organisateurs et chefs d'établissement. »

« Il faut surtout chercher ces responsabilités dans la sérénité », insiste Pascal Chardome (CGSP).

« Ne pas sanctionner de manière identique des négligences et une intention de nuire. Nous serons

« Si on veut trouver des profs coupables, on peut en trouver 10, 20, 30... »

très attentifs à la notion d'équité. »

DÉCRET VOTÉ D'URGENCE

En attendant, hier matin, le numéro vert

mis à disposition des parents a été pris d'assaut (lire en page 3) et ce matin, une séance extraordinaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptera, dans l'urgence, une proposition de décret visant à offrir une meilleure sécurité juridique à la certification des élèves. Le MR a déposé ce texte, arguant que l'actuel décret ne « couvrirait » que les décisions des conseils de classes visant des élèves qui avaient été empêchés de passer les examens, pas celles pour des groupes aussi importants, privés d'examens suite à une épreuve annulée.

La ministre pense que « cela n'était pas indispensable », a-t-elle commenté, « mais je préfère par rigueur prendre toutes les dispositions et je salue l'attitude du MR et d'Écolo avec lesquels les textes ont été discutés et signés »

Reste à voir si ce qui ressemble à un changement de règles en cours d'année ne servira pas de prétexte à certains parents pour introduire un recours. ■

DIDIER SWYSEN ET CHRISTIAN CARPENTIER

Décret dans l'urgence pour sécuriser les décisions des conseils de classe

DANS LES COULISSES DES QUESTIONNAIRES

Tous avaient juré le silence !

La traque aux auteurs des fuites est laborieuse, tant les intervenants ont été nombreux dans la confection des différents examens communs à l'ensemble des établissements.

Tout a démarré dès la fin... 2013 ! Les différentes épreuves ont alors commencé à être élaborées en groupes de travail. « Il y en a un pour le CEB et un pour chaque discipline du CE1D et du CESS », explique Caroline Radjabali, à l'administration. « Ils sont présidés par l'inspecteur général de l'enseignement fondamental ou secondaire ou son délégué. Ils se composent d'enseignants et de conseillers pédagogiques proposés par les réseaux, d'inspecteurs désignés par l'Inspection et d'un représentant de l'administration. Désignés pour trois ans par un arrêté

ministériel, tous signent un engagement de confidentialité. »

Le 8 avril, les épreuves ont été envoyées chez l'imprimeur, choisi chaque année par appel d'offres. Lui aussi a signé un engagement de confidentialité. Le CEB a ensuite été livré vers le 5 juin dans 72 points relais, contre 24 pour le CE1D-CESS. Le plus souvent, c'est dans des écoles. Chaque directeur doit les y récupérer en personne, avec ordre de ne les montrer à personne.

SOUS CELLOPHANE

Pour le CEB, le cellophane emballant les documents ne pouvait

d'ailleurs être ouvert que le matin de l'examen.

Pour les CE1D et les CESS du secondaire, les profs ont reçu

un document de consignes plusieurs jours avant. Mais les épreuves et le guide de correction – emballés eux sous cellophane – ne pouvaient être ouverts par le directeur et remis aux profs concernés que le matin de l'examen.

En tout, ce sont ici 32 documents différents qui ont dû être répartis en quantités variables suivant le nombre d'élèves et les langues modernes concernées dans l'école.

Bref, de la conception à la distribution en passant par l'impression, cela fait un solide paquet d'intervenants depuis un an et demi. Tous, étaient tenus à la plus stricte des confidentialités. Et risquent gros s'il s'avère qu'ils ne l'ont pas respectée... ■

CHRISTIAN CARPENTIER

REPORTAGE AU CALL-CENTER À BRUXELLES

« Non, je ne suis pas la ministre Milquet ! »

« Allo ! Bonjour Madame. S'il y a des examens annulés en 4e secondaire ? Heu, je ne pense pas mais laissez-moi le temps de vérifier. On vient de me réquisitionner pour répondre au téléphone, et les appels explosent... » Le numéro vert (0800)95.500 mis en place dès jeudi matin a été pris d'assaut.

Les 5 fonctionnaires de l'enseignement ont été débordés dès l'ouverture à 9 heures, si bien qu'on est vite passé à 14 agents et qu'à 13 heures, on ouvrait même un deuxième numéro vert (le 0800)20.000 pour finir la journée avec 20 agents ! Tout se passe dans le bâtiment de la Fédération Wallonie Bruxelles, rue Adolphe Lavallée au centre de Bruxelles. C'est la structure École et Parents, qui tient habituellement la permanence téléphonique pour la violence scolaire, qui dispatche les appels, à des fonctionnaires spécialisés, du service sanction

des études et recours. Au pied levé, ils jouent donc les « téléphonistes ». « C'est du sport ! », sourit Caroline qui vient d'avoir longuement en ligne une mère qui s'étonne que l'on n'ait pas annulé l'oral de langues en CE1D alors que des questions fuitent là aussi. « Seule la

ministre peut décider une annulation, répond patiemment Caroline. Non, je ne suis pas Madame Milquet, je ne suis pas la ministre. Oui, les recours sont possibles, toute la procédure est sur le site enseignement.be. »

Mais la maman insiste. Elle explique que le prof de langues s'est absenté durant l'année, et qu'il n'a jamais été remplacé. « Cela ne relève pas de ma compétence, je vais vous donner le numéro de l'Inspection ». »

David, longue barbe et look zen, décroche à son tour : « Oui Madame, l'examen oral est maintenu. On est au courant pour les fuites mais c'est l'aisance à parler qui sera cotée. Donc, au moment où je vous parle, je vous confirme que l'examen est maintenu ». »

RECOURS ET LES PLAINTES...

La plupart des appels viennent de parents angoissés et tristes, dont les enfants comptaient sur l'examen externe pour sauver leur année. Les téléphonistes rassurent, expliquent. « Le conseil de classe a d'autres éléments que l'épreuve externe pour décider de la réussite de votre enfant et l'école peut aussi organiser une épreuve interne, renseignez-vous près de la di-

rection ». Un parent s'inquiète : son fils a passé l'examen de sciences (CE1D), pourtant annulé par la ministre. Caroline tente encore de rassurer. « Le conseil de classe pourra en tenir compte si les résultats sont positifs mais il ne pourra pas si l'enfant l'a raté ». Un prof (c'est rare) appelle, très mal à l'aise : sa direction lui demande de corriger l'examen de sciences, pourtant annulé ! Le prof ne veut pas entrer dans ce jeu, puisque les élèves ont triché, ils avaient les questions. Le call-center ramassera aussi quelques injures. « Ces examens, quelle organisation de merde ! » ou encore « On est gouverné par des corrompus ! Si on fait rater ma fille, je n'en resterai pas là ! ». Une mère envisage de porter plainte avec d'autres parents. De nombreux autres, craignant que leur enfant soit mis en échec, s'informent sur les procédures recours. Le chariot à boisson et sandwich ravitaille les téléphonistes. « Offert par la direction ! », lance la préposée. Des forces, ces fonctionnaires en auront besoin. Le call-center reste actif jusque mardi, de 8 à 17 heures. Il a reçu ce jeudi 420 appels et le site enseignement.be 18.000 visites ! ■

F. DE H.

Des directions, l'administration et des hackers dans le collimateur. Et les profs? Stressés et en colère, ils craignent d'être victimes d'une chasse aux sorcières

PARTAGES SUR FACEBOOK SANCTIONNÉS ?

Les élèves ne risquent rien

On parle de sanctions contre des profs ou des directeurs... Mais les élèves qui ont propagé les fuites sur leur mur Facebook ou dans des pages créées de façon éphémère doivent-ils craindre des ennuis ? Le doute est né lorsque « La Libre » a découvert l'histoire d'Oscar, un ado qui a joué à ce petit jeu sur Facebook et a ensuite été menacé d'une non-réinscription en septembre par son école. Son père criait au scandale ; l'école répondait que le dossier disciplinaire de l'enfant justifiait la mesure avant l'incident précité.

Notre rapide enquête montre que les enfants ne risquent rien... a priori. Plusieurs experts ne voient pas sur quoi l'on se baserait pour les sanc-

tionner. « *Il n'y a pas eu fraude,*

ce n'est pas une histoire de copions, mais de circulation de l'information », précise l'un d'eux. « *Sur quoi se baserait-on pour les sanctionner ?* »

Impression confirmée au Sgec (la coupole qui chapeaute l'enseignement libre) : « *Notre service juridique ne trouve rien, dans l'arsenal juridique, qui permettrait de sanctionner le partage d'une information sur les réseaux sociaux* ». Sauf peut-être si le cas était prévu dans le règlement d'ordre intérieur d'une école. Tout au plus pourrait-on parler de sanction morale...

Au cabinet de la ministre, on confirme que l'on a d'autres priorités... Il est vrai que sanctionner quelques élèves quand des milliers ont partagé l'info, ça passerait mal !

D.S.W.

VOUS AVEZ DIT FUITES IRRESPONSABLES ?

24 heures infernales : diabétique, Angèle a vécu un véritable calvaire

La saga des examens annulés a pourri la journée (et même la nuit !) de Marie et d'Angèle (13 ans... et demi) à un point difficilement imaginable. Cette maman hennuyère est très fière de sa fille, « *qui est une très bonne élève (16 de moyenne), mais stressée, car très perfectionniste* ».

Détail non négligeable : Angèle est diabétique. Après avoir passé l'examen de sciences de mercredi... qui sera ensuite annulé et avoir appris l'annulation de l'examen de langues modernes du jeudi, Angèle était très énervée. Mais que dire de son stress lorsqu'un message de l'école laissé, à 20h30, sur le répondeur de son papa lui a appris que l'école avait réussi à préparer une épreuve « maison » pour le lendemain.

« *Très perturbée, et ayant entendu la confirmation de l'annulation de l'épreuve, elle ne s'était pas préparée comme elle le fait d'ordinaire* », explique sa maman. « *Le stress est monté d'un cran et elle ne s'est pas alimentée comme elle doit le faire après sa prise d'insuline. À 4h du matin, elle a été prise de convulsions et de vomissements. Ce n'était pas la première fois, mais cela reste impressionnant, aussi pour sa grande sœur qui avait examen de maths jeudi.* » Angèle n'est pas allée hier à l'école. Mais il y a une justice : elle repassera son examen ce vendredi. Si ce cas peut aider à sensibiliser les auteurs de ces fuites irresponsables aux dommages collatéraux qu'ils provoquent... ■

D.S.W.